

Le coût du sport est-il un frein à la pratique ?

Entre représentations, offre sportive et demande des pratiquants

La question de l'accès au sport pour tous reste une préoccupation centrale de la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France (DRJSCS). La pratique sportive a des impacts sociaux, éducatifs et sanitaires ; en garantir l'accès au plus grand nombre est un objectif de service public pour la DRJSCS.

Dans le cadre de cette étude, c'est la question des freins à l'activité sportive en Île-de-France et notamment celle du coût qui est abordée. Il s'agit d'analyser le poids des questions financières dans la pratique et dans l'offre sportive, et de saisir la place que le coût occupe parmi tous les autres freins potentiels, qu'ils soient matériels, physiques ou sociaux.

Méthodologie

L'étude réalisée combine à la fois démarches qualitative et quantitative, ce qui permet d'explorer la diversité des pratiques et de les quantifier. Les points de vue de tous les types d'acteurs impliqués (sportifs, dirigeants de club, CTR, etc.) ont été pris en compte, les contraintes et les attentes du côté de la demande et de l'offre sportive, également. La sélection des activités sportives s'est faite en fonction des sports regroupant le plus grand nombre de licenciés en Île-de-France, à savoir : le football, le handball, le judo, le tennis, le golf et l'équitation.

Au total, chaque sport a fait l'objet en moyenne de cinq entretiens avec des licenciés et de quatre entretiens avec des acteurs de l'offre sportive. Ils ont été complétés par une enquête quantitative en ligne, auprès de 500 personnes pratiquant librement, ou en club, trois sports aux coûts a priori différents : le football, le tennis et le golf.

Le coût du sport : un paramètre très variable

Le coût d'une pratique sportive est une variable délicate à traiter. Elle est difficile à évaluer objectivement et peut varier de manière importante selon les sports, selon les clubs, selon l'intensité et le type de pratique. Le coût est également difficile à appréhender parce qu'il est relatif. Selon la situation personnelle et professionnelle de chacun, mais aussi et surtout selon son rapport au sport.

Un coût difficile à appréhender

Le coût est différent selon le type de sport pratiqué. Certains sports ne nécessitent pas d'encadrement et ils requièrent très peu d'équipement. On pense par exemple à la marche, la course, la natation ou encore au football. D'autres sports sont plus onéreux car ils réclament des infrastructures lourdes, un encadrement professionnel, des matériels coûteux, mais aussi parfois des droits d'accès, des brevets, etc. On compte par exemple parmi ces sports : le golf, l'équitation, les sports mécaniques, le ski, etc.

Le coût de la pratique sportive varie aussi sensiblement pour un même sport entre les clubs. Ces écarts sont essentiellement liés aux stratégies de positionnement des structures sportives : la qualité des installations, les services annexes proposés, le niveau sportif du club, augmentent le coût de la cotisation ; alors qu'un positionnement en tant que club familial ou au plus proche des quartiers sensibles, le diminuera. Avoir un tarif accessible et maintenir un équilibre financier sont complexes pour les clubs.

Une perception différente selon les individus

La façon dont les individus perçoivent le coût est intrinsèquement liée à leur situation personnelle, leur condition financière effective et au rapport entretenu avec la discipline choisie.

Ces différents facteurs vont influencer sur leur perception du coût et plus encore sur le budget qu'ils sont prêts à consentir. Le sport occupe, pour la plupart des enquêtés, une place importante dans leur quotidien, mais mineure en termes de priorité budgétaire.

Toutefois, le coût perçu de la pratique sportive et le budget que l'individu est prêt à lui accorder dépendent de son implication et de son investissement personnel. Schématiquement, plus un individu pratique un sport, plus il a tendance à considérer son prix comme justifié. Inversement, les personnes en dehors de toute pratique ont d'importants préjugés sur son coût – préjugés qui peuvent constituer une barrière au démarrage de la pratique.

Le coût du sport : un frein secondaire à la pratique sportive des adultes en Île-de-France

Pour les particuliers comme pour les clubs, le coût de la pratique est une préoccupation qui fait partie d'un système de contraintes complexe. Elle peut être gérée ou contournée de différentes manières.

Les principales préoccupations des clubs : infrastructures et personnel

Le tarif proposé aux licenciés semble principalement servir de variable d'ajustement dans le budget des clubs et ne constitue généralement pas le cœur de leurs préoccupations financières. Celles-ci touchent davantage les infrastructures et la rémunération du personnel.

La question des infrastructures reste centrale, notamment pour Paris et la petite couronne. Elle se pose en termes de coût des infrastructures, d'un accès plus ou moins limité (partage avec d'autres sports et/ou d'autres clubs, etc.) et de manques en termes d'entretien, d'aménagement et de modernisation des sites.

Quant à la question du personnel, elle est complexe à gérer financièrement. Lorsqu'il s'agit de personnel salarié se pose la question du statut, de la pérennité des emplois, du niveau de rémunération, des qualifications du personnel recruté, des charges sociales, etc. Quand il s'agit de bénévoles se pose la question de leur investissement pérenne au sein du club et de leur fonction.

Les freins principaux à la pratique des licenciés

Selon les éléments recueillis auprès des pratiquants, au cours des entretiens qualitatifs et lors de l'enquête quantitative, le coût d'une pratique n'est pas le premier critère dans le choix d'une activité sportive. Les critères de plaisir sont prédominants. Viennent ensuite des critères pratiques tels que la disponibilité, la proximité géographique qui détermineront la possibilité réelle de réaliser cette activité facilement.

Le coût de la pratique : un frein surmontable ?

Au-delà de la cotisation et de l'équipement sportif, il peut exister certaines modalités informelles, des arrangements, permettant de réduire le coût de la pratique sportive pour l'individu. Celles-ci émanent à la fois des institutions publiques, des clubs, des joueurs eux-mêmes, voire des enseignes sportives. Les individus s'en saisissent de manière assez inégale.

Les arrangements financiers avec le club sont fréquents. Les facilités de paiement sont les ententes les plus employées. La mise à disposition gratuite de services (navette de transport pour les matchs par exemple) ou d'équipements (maillot, chaussures, raquettes...) est aussi courante. Enfin, l'échange de bons procédés, notamment avec les plus jeunes, participe à la gratuité partielle ou totale de l'activité, contre du temps consacré au club (aide à l'encadrement des plus jeunes, arbitrage, etc.).

Quelques pistes d'action

Le coût ne semble pas être la difficulté première à la pratique d'une activité sportive. Les enquêtés sont 41% à penser qu'il constitue un frein, dont 31% pour qui c'est un frein relatif. Ils sont en outre nombreux à mettre d'autres contraintes en avant.

La disponibilité : frein principal à la pratique des licenciés

La problématique de la disponibilité semble plus importante que celle du coût pour les adultes enquêtés. Elle recoupe des questions de proximité des clubs, de volume horaire à investir et de contrainte liée à des horaires fixes. Cette question entre en résonance avec les temps de trajet et les emplois du temps propre à chacun.

Golf, équitation, tennis : entre a priori et coût réel

Il a été constaté un écart assez fort entre les représentations du coût d'une activité sportive par les personnes ne la pratiquant pas et son coût effectif. Les freins liés à la pratique sont ici une méconnaissance de la discipline. Les particuliers supposent que l'activité ne leur est pas accessible, et n'envisagent pas la simple prise d'information. De nombreux a priori persistent, et les disciplines touchées mériteraient d'être démystifiées, autant sur le plan financier que sur le simple droit d'accès. Par ailleurs, informer les individus sur les montants qui composent le coût de l'activité souhaitée leur permettrait certainement de mieux l'intégrer. Des actions de communication sont donc nécessaires pour toucher un public plus large et inscrire ainsi de futurs adhérents dans ces sports jugés élitistes.

L'accès et le développement des infrastructures sportives : une difficulté pérenne

L'axe qui reste important à mettre en avant, d'autant qu'il est problématique sur la région francilienne, est celui du développement et de l'amélioration des infrastructures. Selon les dirigeants, permettre aux clubs d'avoir davantage de sites et/ou des espaces mieux adaptés pour développer leurs activités et nouveaux projets est nécessaire. Il est aussi essentiel de permettre aux individus souhaitant pratiquer un sport en dehors d'un club, de trouver des installations à disposition, afin d'organiser au mieux leur temps de loisir.

Le système actuel, fait d'un patchwork de clubs associatifs, privés, amateurs ou professionnels, semble créer des disparités, notamment en termes d'accès. De nombreux dirigeants avancent que la mutualisation des structures sportives limitrophes permettrait d'améliorer le maillage territorial des équipements sportifs, de proposer une diversité plus grande en termes d'horaires de cours, mais aussi d'accueillir davantage de personnes. Ce type de regroupement faciliterait notamment le financement des politiques en faveur du sport pour tous, du sport au féminin, des publics jeunes, du sport santé, etc.

Un soutien financier instable pour les clubs - Une communication inefficace sur les aides aux licenciés

Le recours aux subventions par les clubs soulève quelques difficultés, notamment la question de leur pérennité d'une année sur l'autre. Il est vrai par exemple, que la présence de sportif de haut-niveau dans un club, génère des appuis financiers supplémentaires. Les difficultés pour les dirigeants se posent au départ de ces sportifs et donc à la non continuité des aides. Si les subventions perduraient, elles permettraient, entre autres, au club de continuer à proposer des activités à moindre coût et de développer de nouveaux projets.

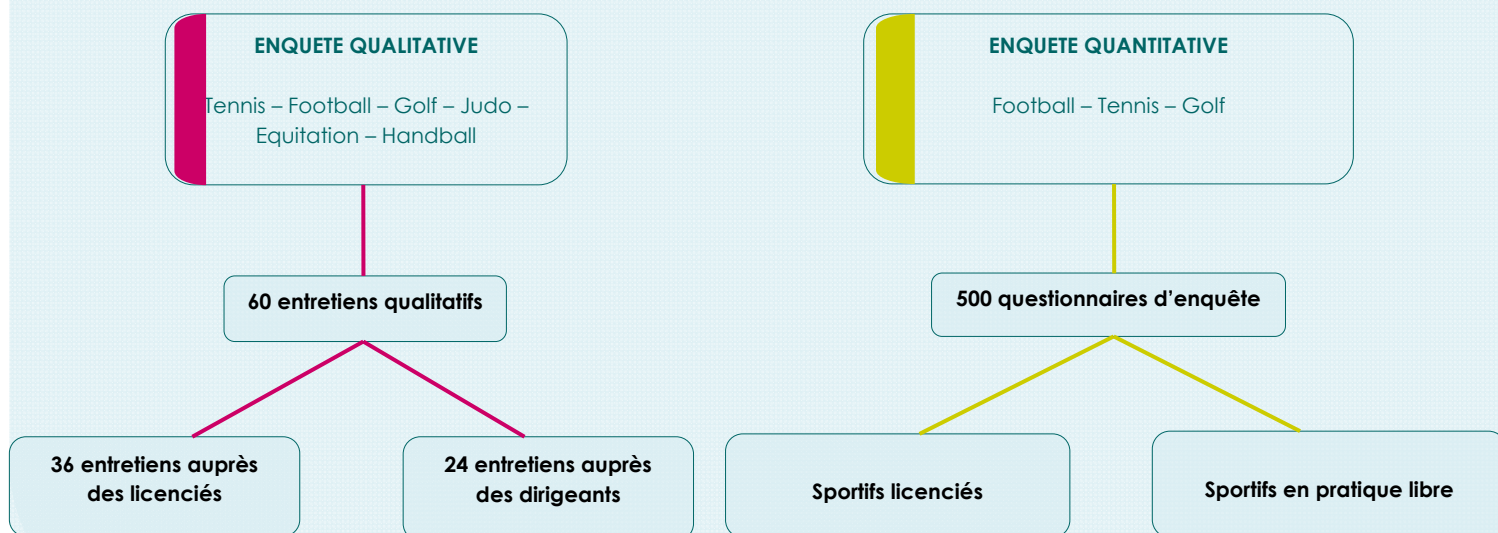
Concernant les licenciés, on constate un recours non systématique des aides financières, en partie parce qu'elles sont méconnues ou que les particuliers ne s'en sentent pas la cible. Schématiquement, trois entités ont été mentionnées par les enquêtés : la CAF pour les familles, le Comité d'Entreprise pour les salariés de groupes importants, et la municipalité pour les personnes les moins aisées. Les dirigeants rencontrés ont affirmé communiquer sur les aides mises en place, orienter et appuyer au mieux les bénéficiaires potentiels dans leurs démarches. Les clubs persistent donc dans la transmission de l'information et cela à chaque rentrée sportive. Une sensibilisation annuelle sur les aides au paiement des activités par les entités compétentes, servirait autant les particuliers, pour bénéficier effectivement de ces aides, que les clubs dans leur rôle de relais permanent de l'information.

Vers une augmentation du coût du sport, en réponse à une demande croissante des licenciés pour une pratique « organisée »

De plus en plus, les adhérents souhaitent disposer dans leurs clubs de personnels encadrants formés, d'équipements renouvelés, d'une pratique organisée autour du licencié... Le renforcement de la qualité de service semble donc nécessaire. Certains sports, comme le handball, tendent à professionnaliser l'encadrement. Cela induit un développement de plus en plus fort de l'emploi salarié. Afin de poursuivre cette démarche qualité, les clubs abordent le licencié, a minima, comme un éventuel partenaire dans le développement de l'activité.

Méthodologie

- Etude du contexte et sélection des activités sportives regroupant le plus grand nombre de licenciés en Île-de-France.
- Elaboration d'un protocole d'étude combinant démarches qualitatives et quantitatives.



Réalisation

Catherine CRETINOIR

Caroline JEAN-DAVIN

Ce travail a été réalisé avec l'appui du cabinet ETEICOS (www.eteicos.fr)



Directeur de la rédaction

Christophe BERNARD

Responsable de la Mission d'observation d'appui au contrôle

Directeur de publication

Pascal FLORENTIN

Directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France

Conception graphique : DRJSCS Île-de-France



Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Île-de-France
6/8 rue Eugène Oudiné – CS 81360 – 75634 Paris cedex 13
Tel : 01 40 77 55 00 / DRJSCS75@drjscs.gouv.fr
www.ile-de-france.drjscs.gouv.fr

